

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00603 Numéro SIREN : 849 172 440 Nom ou dénomination : A.J.I. LOC
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2022 sous le numéro de dépôt 17076

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

17076

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

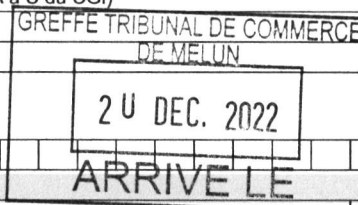
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A.J.I. LOC		22 Rue Raoul Dautry	
SIRET	8 4 9 1 7 2 4 4 0 0 0 0 1 8	77340 PONTAULT COMBAULT	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:



B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
	☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	18 506	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐
--	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

(cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
OGA/OMGA	Viseur conventionné
(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
Date: 29/07/2021	Lieu: PONTAULT COMBAULT
Qualité et nom du signataire:	PRESIDENT
Signature	DA COSTA GREGORIO Ana Isabel
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	
Examen de conformité fiscale (ECF)	

Ana Gregorio

Formulaire obligatoire (article 273 du Code général des impôts)		IMPOT SUR LES SOCIETES		N° 2065 bis-SD 2021		
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065						
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES						
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions				e		
autres que celles visées en (a),				f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)				g		
				h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES						
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.		
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Montant des sommes versées :		
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué.		à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
				à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		
				Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.
				Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.
1		2		3		4
M MARQUES SOUSA Joao Filipe 79 Avenue du Parc 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE		250		2020		24 304
Mme MARTINS PEREIRA SOUSA Ana Sofia 79 Avenue 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE		250		2020		
M MARQUES CARREIRA Igor Emanuel 24 Rue des Pâ 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE		250		2020		
Mme DA COSTA GREGORIO Ana Isabel 24 Rue des Pâ 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE		250		2020		
J DIVERS						
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)						
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION						
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		33 747		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
				MVLT réalisée au cours de l'exercice		
				MVLT restant à reporter		

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise A.J.I. LOCNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 22 Rue Raoul Dautry77340 PONTAULT COMBAULTNuméro SIRET * 8 4 9 1 7 2 4 4 0 0 0 0 1 8Durée de l'exercice en nombre de mois * 12Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048		
	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
CAPITAUX PROPRES	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
CAPITAUX PROPRES	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
CAPITAUX PROPRES	Total II	096	098		
	Total général (I+II)	110	112		
	PASSIF				
				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000	10 000
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		1 000	
	Réserves réglementées *	130			
CAPITAUX PROPRES	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134		10 029	
	Résultat de l'exercice	136		15 730	11 029
	Provisions réglementées	140			
CAPITAUX PROPRES	Total I	142		36 759	21 029
	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156		58 101	73 679
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
CAPITAUX PROPRES	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		4 609	2 424
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	415	29 589	19 464
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		92 299	95 568
CAPITAUX PROPRES	Total général (I + II + III)	180		129 058	116 597
	REVENUS				
	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			
CAPITAUX PROPRES	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		42 181	
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise A.J.I. LOC

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 0 JExercice N-1 clos le
13 1 1 2 2 0 1 9 J

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210					
	Production vendue { biens et livraisons intracommunautaires }	215	214					
	services *	217	218	150 776	100 008			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222					
	Production immobilisée *		224					
	Subventions d'exploitation reçues		226					
	Autres produits		230					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	150 776	100 008			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234					
	Variation de stock (marchandises) *		236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	57 610	39 738			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	2 137	1 228			
	Rémunérations du personnel *		250	37 037	26 015			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	14 356	10 778			
	Dotations aux amortissements *		254	20 000	8 713			
	Dotations aux provisions		256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	260					
	Total des charges d'exploitation (II)		264	131 140	86 473			
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	19 636	13 535			
	PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280				
Produits exceptionnels (IV)			290	0				
Charges financières (V)			294	1 130	560			
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }		347	348					
Impôts sur les bénéfices *			306	2 776	1 946			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	15 730	11 029			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	15 730	314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318					
	Provisions non déductibles *		322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	2 776				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	248					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Déductions	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	350
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	18 506	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360				
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	18 506	372			

Ane Gujo L

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : A . J . I . LOC

31/12/2020

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Ann Group 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460	80 000	462		464		466	80 000	80 000		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
	Immobilisations financières	480	1 350	482		484		486	1 350	1 350		
TOTAL		490	81 350	492		494		496	81 350	81 350		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506				
	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550	8 713	552	20 000	554		556	28 713			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
TOTAL		570	8 713	572	20 000	574		576	28 713			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5			
	6		7		8		9		10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme						
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Ане баша

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : A.J.I. LOCNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	Déficits imputés	983
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Déficits reportables	984
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	Déficits de l'exercice	860
		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996
--	-----	---	-----

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	30 155
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	10 702
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A . J . I . LOC		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Am Gaby

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 4 9 1 7 2 4 4 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.J.I. LOC

ADRESSE (voie) 22 Rue Raoul Dautry

CODE POSTAL 77340

VILLE PONTAULT COMBAULT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MARQUES SOUSA Prénom(s) Joao Filipe

Nom marital % de détention 25.00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 121288 N° Département 99 Commune OUREM Pays PT

Adresse : N° 79 Voie Avenue du Parc

Code postal 94500 Commune CHAMPIGNY SUR MARNE Pays France

Titre (2) Mme Nom patronymique MARTINS PEREIRA SOUSA Prénom(s) Ana Sofia

Nom marital % de détention 25.00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 240288 N° Département 99 Commune OUREM Pays PT

Adresse : N° 79 Voie Avenue du Parc

Code postal 94500 Commune CHAMPIGNY SUR MARNE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Ana Sofia

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 4 9 1 7 2 4 4 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.J.I. LOC

ADRESSE (voie) 22 Rue Raoul Dautry

CODE POSTAL 77340

VILLE PONTAULT COMBAULT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MARQUES CARREIRA Prénom(s) Igor Emanuel

Nom marital % de détention 25.00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 060789 N° Département 99 Commune LEIRIA Pays PT

Adresse : N° 24 Voie Rue des Pâquerettes

Code postal 94500 Commune CHAMPIGNY SUR MARNE Pays France

Titre (2) Mme Nom patronymique DA COSTA GREGORIO Prénom(s) Ana Isabel

Nom marital % de détention 25.00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 24 Voie Rue des Pâquerettes

Code postal 94500 Commune CHAMPIGNY SUR MARNE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



A.J.I LOC
SAS AU CAPITAL DE 10.000 €
22 Rue Raoul Dautry
77340 PONTAULT COMBAULT
RCS MELUN 849.172.440

**RAPPORT DE GESTION ANNUEL DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE DU 28 JUIN 2021**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons envoyé ou tenu à votre disposition dans les délais prescrits tous les documents nécessaires à votre information.

Evènement particulier

Aucun événement particulier n'est intervenu durant l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Situation de la société et examen des comptes

L'exercice sous revue a une durée de 12 mois, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Présentation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

Le total de l'actif immobilisé figure au bilan pour un montant de 52.637 euros contre 72.637 € l'année précédente.

Le total de l'actif circulant figure au bilan pour un montant de 76.421 euros contre 43.960 euros l'année précédente.

Les capitaux propres se montent à 36.759 euros contre 21.029 euros l'année précédente.

Le total des dettes figure au bilan pour un montant de 92.299 euros contre 95.568 € l'année précédente.

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 150.776 euros au 31 décembre 2020 contre 100.008 € l'année précédente.

Le total des produits d'exploitation s'élève au 31 décembre 2020 à 150.776 euros contre

JS AIDCG
AS IEMC

100.008 € l'année précédente.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 131.140 euros contre 86.473 € l'année précédente

Le montant des traitements et salaires s'élève à 37.037 euros au 31 décembre 2020 contre 26.015 euros l'année précédente.

Le montant des charges sociales s'élève à 14.356 euros au 31 décembre 2020 contre 10.778 euros l'année précédente.

Le résultat d'exploitation ressort à 19.636 euros au 31 décembre 2020 contre 13.535 euros l'année précédente.

Compte tenu d'un résultat financier de - 1.130 euros contre - 560 euros pour 2019, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 18.506 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel nul et d'un impôt sur les bénéfices de 2.776 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 15.730 euros.

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

Evolution prévisible

Nous espérons augmenter le volume de chiffre d'affaires sur le prochain exercice.

Activités en matière de recherche et développement

Néant

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de 15.729,78 euros. Il est proposé d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :

Report à nouveau antérieur	10.029,36 €
Résultat	15.729,78 €
Disponible	25.759,14 €
Dotation à la réserve légale	Déjà dotée
Dividendes	0,00 €
Dotation au report à nouveau	15.729,78 €
Solde du report à nouveau après affectation	25.759,14 €

Conformément à l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'il n'a été distribué de dividendes au cours des deux premiers exercices.

Informations réglementées

Participation des salariés au capital

JS
AS
AEDCG
IEMIC

Disposition non applicable pour les sociétés par actions simplifiée.

Distribution de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividendes lors des deux premiers exercices.

Dépenses somptuaires ou frais généraux non déductibles

L'exercice écoulé ne prend pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Filiales et participations

Nous vous rappelons que notre société ne détient pas de participations.

Conventions courantes conclues à des conditions normales

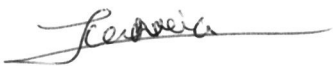
Par ailleurs, le cas échéant, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués au président.

Nous répondrons aux questions que vous voudrez bien poser.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.



Susana Ana



Ana Gupo

La présidente



A.J.I LOC

SAS AU CAPITAL DE 10.000 €
22 Rue Raoul Dautry
77340 PONTAULT COMBAULT
RCS MELUN 849.172.440

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 3 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 3 décembre à 19 heures 30, les associés de la société **A.J.I LOC** se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur a été adressée individuellement par lettre ordinaire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents.

L'Assemblée est présidée par Madame DA COSTA GREGORIO Ana, présidente de la société. La présidente communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que trois actionnaires représentant 1.000 actions sur les 1.000 actions composant le capital social sont présents ou régulièrement représentés.

La présidente déclare que l'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

La présidente dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les doubles des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

La présidente rappelle alors à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gérance ;
- Rémunération de la gérance.

Lecture est faite du rapport de gestion. Cette lecture terminée, le président déclare la discussion générale ouverte, puis personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

JS AS

IEMC AEDIG

UNIQUE RÉOLUTION

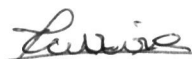
L'Assemblée après lecture du rapport de gérance déclare que la présidente ne percevra pas de rémunération pour l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les présents.



Sava Ara



Ane Guyon

A.J.I LOC
SAS AU CAPITAL DE 10.000 €
22 Rue Raoul Dautry
77340 PONTAULT COMBAULT
RCS MELUN 849.172.440

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2021
--

L'an deux mil vingt et un, le 28 juin à 18 heures, les actionnaires de la société par actions simplifiée **A.J.I LOC** se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur a été adressée individuellement par lettre ordinaire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents.

L'Assemblée est présidée par Madame DA COSTA GREGORIO Ana, présidente de la société. La présidente communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que quatre actionnaires représentant 1.000 actions sur les 1.000 actions composant le capital social sont présents ou régulièrement représentés.

La présidente déclare que l'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- le texte des projets de résolutions.

Puis la présidente déclare que le rapport de la *Présidente*, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente précise que l'ordre du jour est le suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus à la présidente ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses.

SS IEMC
SA AIDCG

La présidente donne lecture du rapport de gestion de la présidence.
Puis, la présidente ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 lesquels font apparaître un bénéfice de 11.029,36 euros. En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée. En conséquence, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 15.729,78 € est affecté comme suit :

Report à nouveau antérieur	10.029,36 €
Résultat	15.729,78 €
Disponible	25.759,14 €
Dotation à la réserve légale	Déjà dotée
Dividendes	0,00 €
Dotation au report à nouveau	15.729,78 €
Solde du report à nouveau après affectation	25.759,14 €

Conformément à l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'il n'a été distribué de dividendes au cours des deux premiers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant observé que l'associé intéressé n'a pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

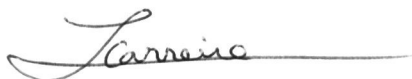
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SS SA
IEMC AIDC

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente.



Sousa Ane



La présidente

Ane Guep S

A.J.I LOC

SAS AU CAPITAL DE 10.000 €
22 Rue Raoul Dautry
77340 PONTAULT COMBAULT
RCS MELUN 849.172.440

FEUILLE DE PRÉSENCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2021

NOM PRÉNOM	MANDATAIRE DE	NB DE VOIX	SIGNATURE
DA COSTA GREGORIO Ana		250	Ana Grego S
MARQUES CARREIRA Igor		250	Igor Marques
MARTINS PERREIRA Ana-Sofia		250	Ana Sofia
MARQUES SOUSA Joao		250	Joao Marques
TOTAL		1.000	

Certifiée exacte et arrêtée la présente feuille de présence, d'où il résulte que 4 actionnaires étaient présents ou représentés, porteurs de 1.000 actions, et exprimant un nombre égal de voix.

La présidente

Ana Grego S

A.J.I LOC
SAS AU CAPITAL DE 10.000 €
22 Rue Raoul Dautry
77340 PONTAULT COMBAULT
RCS MELUN 849.172.440



**TEXTE DE LA RÉSOLUTION PRÉSENTÉE AU VOTE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2021**

Nous vous proposons d'affecter le résultat de 15.729,78 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 comme suit :

Report à nouveau antérieur	10.029,36 €
Résultat	15.729,78 €
Disponible	25.759,14 €
Dotation à la réserve légale	Déjà dotée
Dividendes	0,00 €
Dotation au report à nouveau	15.729,78 €
Solde du report à nouveau après affectation	25.759,14 €

Conformément à l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'il n'a été distribué de dividendes au cours des deux premiers exercices.

**TEXTE DE LA RÉSOLUTION VOTÉE
PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2021**

L'Assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée. En conséquence, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 15.729,78 € est affecté comme suit :

Report à nouveau antérieur	10.029,36 €
Résultat	15.729,78 €
Disponible	25.759,14 €
Dotation à la réserve légale	Déjà dotée
Dividendes	0,00 €
Dotation au report à nouveau	15.729,78 €
Solde du report à nouveau après affectation	25.759,14 €

Conformément à l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'il n'a été distribué de dividendes au cours des deux premiers exercices.

Certifié conforme

Sous Ane

Ane Guep S

[Signature]
Premier